

AULT

# La vitesse en centre-ville passe à 30 km/h

Cette nouvelle réglementation, décidée par la Ville, entre en vigueur vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Elle fait suite à de nombreuses remarques d'habitants et commerçants.

JÉRÉMY HÉBRAS

**A**près la zone bleue, la zone 30. À partir de vendredi 1<sup>er</sup> juillet, la vitesse maximale autorisée dans la commune d'Ault sera de 30 km/h. Cette nouvelle réglementation, évoquée en conseil municipal en début d'année, s'applique à l'ensemble du village à l'exception des deux artères pénétrantes que sont la rue d'Eu et l'avenue du Général-Leclerc. La première reste limitée à 50 km/h de la RD 940 jusqu'à l'intersection avec la rue du Bois-de-Cise. La seconde passera en zone 30 à partir de la bibliothèque municipale.

**« DES REMARQUES À CHAQUE RÉUNION PUBLIQUE »**

« À chaque réunion publique que nous avons organisée, que ce soit avec des commerçants ou des habitants, nous avons eu droit à des remarques sur la vitesse excessive des voitures. On prend en compte ces doléances, explique Marcel Le Moigne, maire d'Ault. On estime, à la fois pour des raisons de sécurité que pour la circulation dans notre commune, que 30 km/h est une limite raisonnable. »

**PLUS DE CONTRÔLES ESPÉRÉS**

Douze panneaux « zone 30 », installés progressivement depuis jeudi 30 juin par les services techniques,



L'un des deux premiers panneaux posés le 30 juin, rue Louis-Aragon, dans les hauteurs d'Ault.

viendront matérialiser ce changement. Que le maire espère voir s'accompagner de contrôles. « Je demanderai à la gendarmerie de venir effectuer plus de contrôles. Car il ne peut y avoir de réglementation sans contrôle. »

**AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS RUE D'EU**

Quant aux deux rues principales dont la vitesse reste limitée à 50 km/h, leurs riverains pointent très régulièrement la vitesse des automobilistes les empruntant. « On est parfois sur du 80-90 km/h », concède Marcel Le Moigne. Des aménage-

ments y sont envisagés. Pour la rue d'Eu, la municipalité songe à placer des ralentisseurs au niveau du camping. « Un devis a été demandé. On réfléchit aussi à un stationnement alterné, ce qui donnerait des chicane naturelles qui casseraient la vitesse des voitures. Il peut y avoir un consensus sur cette question », estime l'édile. Pour l'avenue du Général-Leclerc, la problématique de la vitesse n'implique pas uniquement la commune, cette voie étant une départementale jusqu'à la pharmacie. « Là aussi, une réflexion est menée. » ■